



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

Déclaration des élus C.G.T. **à la CAP Centrale des Contrôleurs des** **T.P.E.** **du 16 juin 2010**

Cette C.A.P. se tient alors que le climat social au M.E.E.D.D.M. est extrêmement tendu et que les personnels sont mobilisés sur des dossiers importants qui intéressent l'ensemble des salariés tel que le devenir des retraites, mais aussi sur des sujets qui concernent les usagers et particulièrement le personnel de notre ministère, à savoir le maintien du réseau routier national dans le giron de l'Etat et l'aboutissement pour les D.I.R. d'un cadrage national respectueux des personnels.

La privatisation des réseaux routiers, au-delà du devenir des personnels concernés, intéresse tous les usagers ; et la C.G.T. soutient toutes les initiatives locales qui s'opposent à cette dilapidation du bien public commun.

Les actions en cours menées par les personnels des D.I.R., à l'appel de la C.G.T., et relayées par les médias reçoivent un écho favorable des usagers, ce qui nous conforte dans notre refus du transfert aux sociétés concessionnaires du profit des investissements réalisés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Malgré le transfert « aux forceps » de la RN 205 à A.T.M.B., le C.G.T. restera mobilisée contre toutes les formes de concessions ou tentative de création d'un opérateur routier national.

Pour le corps des CTRL, les revendications C.G.T. portent également sur:

- Le paiement des heures supplémentaires aux CTRL principaux et divisionnaires,
- Le paiement de la PTETE à tous les contrôleurs qui travaillent dans les D.I.R. sur la base d'un taux de 4500 euros annuel pour les réseaux dont le trafic est inférieur à 70000 véhicules/jour et 6500 euros au-delà,
- Le paiement de la PTETE à 4500 euros pour tous les CTRL des S.I.R. et des autres services, DDT (M), VN, PM, services spécialisés,
- Une bonification de 4 points d'I.S.S. à tous les contrôleurs du 2^{ème} niveau de responsabilité, quelque soit leurs fonctions,
- Le retour du classement du corps des CTRL dans le service actif, et l'octroi de la bonification du service actif, (en s'appuyant sur le rapport du professeur Domont),

- Un recrutement de CTRL à la hauteur des besoins pour assurer un service public pérenne,
- Le refus de la fusion des corps CTRL/TSE. Nous refusons cette hypothèse imposée sans tenir compte des spécificités des missions effectuées ni de la nécessité de maintenir une filière « Exploitation ». Nous demandons que soit étudiée la proposition faite par la C.G.T. le 12 avril 2010, d'une autre réforme au bénéfice de TOUS, y compris de la catégorie C.

Concernant le concours de CTRLP nous rappelons notre revendication de la suppression de cette brutale machine à échec, et dans l'immédiat la suppression de l'oral.

La CGT revendique le maintien de la C.A.P. centrale et des C.A.P. locales dans chaque département, ainsi que des commissions nationales des petits domaines.

Dans le domaine des PBSM, la création des DIRM provoque confusion et inquiétude des agents dans un contexte de dialogue social difficile où sont remis en cause les droits syndicaux et les moyens. Les réflexions engagées sur le transfert des ESM (Etablissement de Signalisation Maritime) suscitent des craintes quant à la gestion du patrimoine bâti. La CGT ne laissera pas passer l'abandon des usages liés aux nécessités du service ou aux ASCEE.

Dans le domaine AIFMP, l'idée est avancée de l'intégration d'une partie des personnels de l'Etat à VNF, c'est inacceptable. Les personnels dont les CTRL sont particulièrement attentifs à l'évolution de ce projet.

C'est le programme RGPP2 explicité par la lettre de commande du premier ministre du 28 octobre 2009 qui prépare une nouvelle phase de dépeçage de notre ministère par le transfert de services navigation à VNF et l'abandon de missions de service public (ingénierie routière...).

La CGT continuera de mobiliser les personnels dont les CTRL pour le maintien et la reconquête des missions de service public au sein du ministère.

Aucun secteur n'est épargné, tous les services sont impactés, tout le monde est touché par les réorganisations, les abandons de missions ... le désarroi est grand, notamment chez les CTRL des T.P.E.. Qu'il soit dans les services de remontées mécaniques et de transports guidés, dans les bases aériennes, dans les D.D.I... l'incertitude du lendemain pour un agent, mais aussi pour l'avenir de ses missions pèse lourdement.

Pour ce qui concerne cette CAP, la CGT réitère ses remarques sur :

- les dossiers, leur élaboration et leur transmission posent problèmes (temps de chargement, présentation difficilement lisible, identification des domaines ...)
- le peu de considération des chefs des nouveaux services déconcentrés pour la tenue des CAP locales des CTRL *comme d'ailleurs pour l'ensemble des instances paritaires.*
- le traitement préalable des dossiers en CAP des TSE pour les postes ouverts à plusieurs corps. Cela se traduit par un manque de transparence.

Sur ce dernier point, c'est une des conséquences de la mise en œuvre de la gestion fongible des catégories B administrative, technique et exploitation. La CGT s'y est toujours fermement opposée.

Cette disposition est étendue à l'ensemble des catégories dans la circulaire mobilité 2010. Par ailleurs, elle comporte d'autres mesures dont les effets se révéleront très rapidement néfastes

pour les personnels, notamment les règles fixées sur les postes « susceptibles d'être vacants » et « vacants », la définition du « rapprochement de conjoint » ...etc.

La confusion est totale lorsque les postes sont offerts à plusieurs niveaux de grade, sans respect des statuts et des niveaux de responsabilité attachés à chaque grade.

De plus la gestion particulière du corps : compétence CAP locale pour le 1^{er} grade et CAP centrale pour les 2 autres grades, rajoute de la complexité d'autant que nous ne disposons pas des avis émis par la CAP locale. Ce qui nous conforte, si c'était nécessaire, dans notre opposition à ces dérives contraires au statut du corps.

La CGT dénonce la gestion autoritaire pratiquée dans certains services. Le rôle des CAP locales est bafoué, quand ce n'est pas celui de la CAP centrale qui est court-circuité. Les chefs de service décident et gèrent localement en s'affranchissant de toutes les règles de gestion. Le cas de la DIR-Est est à ce sujet édifiant et mérite d'autres explications que celle fournies sur les PM 104.

A l'examen des dossiers, nous constatons que trop souvent les avis des chefs de service sur les PM104 sont très contestables : pas de motivation, manque de sincérité, mauvaise foi... c'est l'opacité la plus totale!

Pour certains services le télescopage entre les intégrations et mutations, n'arrange rien du point de vue de la clarté.

Nous allons également examiner les pré-positionnements suite aux réorganisations de service. A travers ces dossiers nous mesurons les dégâts de la casse des services sur les personnels. Quelle possibilité de recours pour les agents ? Pourront-ils vraiment se voir appliquer le droit de remord ?

En ce qui concerne les bonifications au titre de 2008, nous dénonçons que les notifications d'attribution ne soient toujours pas diffusées.

La CGT demande par ailleurs un bilan des affectations des contrôleurs nommés dernièrement sur concours et sur liste d'aptitude.